



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 26 août 2009 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Joseph De Sylva, vice-président, mesdames les conseillères Denise Laferrière et Jocelyne Houle et monsieur le conseiller Richard Côté formant quorum du comité.

Sont également présents, messieurs Michel Tremblay, directeur général adjoint et André Lambert, directeur général adjoint, M^e Suzanne Ouellet, greffier et M^e Maude Lauzon, assistante-greffière.

CE-2009-1288
Modifiée par la
résolution numéro
CE-2010-372

DÉSIGNATION DE NOMS DE RUES - OUVERTURE D'UNE NOUVELLE RUE ET PROLONGEMENT DE RUES EXISTANTES - SECTEUR D'AYLMER

CONSIDÉRANT QUE plusieurs projets de lotissement ont été approuvés dans les derniers mois dans le secteur d'Aylmer;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de ces projets implique l'ouverture d'une nouvelle rue et le prolongement de rues existantes et, par conséquent, la désignation de noms officiels pour ces rues;

CONSIDÉRANT QUE la Division de l'urbanisme du centre de services d'Aylmer a analysé les noms suggérés dans le cadre du changement global des noms de rues sur le territoire de la ville de Gatineau et en recommande l'approbation;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de toponymie a validé le nom « impasse de la Marmotte » et l'a versé dans la banque de noms de la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la désignation des noms de rues proposés pour le secteur d'Aylmer.

Nomination de nouvelles rues :

Numéro de lot	Cadastre	Nom de rue
1151-153	Village d'Aylmer	impasse de la Marmotte

Prolongement de rues existantes :

Numéro de lot	Cadastre	Nom de rue
1151-142	Village d'Aylmer	rue du Vison
4 436 106	Québec	rue de Maremmes
4 436 107	Québec	rue du Marigot

Adoptée

CE-2009-1289

SOUSSION 2009 SI 080 - AMÉNAGEMENT MARCOTTE INC. - AMÉNAGEMENT D'AIRES DE JEUX DANS DIVERS PARCS - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - 49 614,20 \$ - DISTRICTS ÉLECTORAUX DU VERSANT, DU LAC-BEAUCHAMP, DE MASSON-ANGERS ET DE BUCKINGHAM - JOSEPH DE SYLVA, AURÈLE DESJARDINS, LUC MONTREUIL ET JOCELYNE HOULE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Aménagement Marcotte inc., 220, rue de Sérignan, Gatineau, Québec, J8V 3S1 pour l'aménagement d'aires de jeux dans divers parcs sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 49 614,20 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 14 juillet 2009, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30616-002-72694	8 577,14 \$	Aménagement de parcs et honoraires professionnels - Parc Valpin
06-30616-005-72695	9 386,20 \$	Aménagement de parcs et honoraires professionnels - Parc Broadway
06-30616-001-72696	20 713,08 \$	Aménagement de parcs et honoraires professionnels - Parc Périard
06-30616-004-72697	8 740,03 \$	Aménagement de parcs et honoraires professionnels - Parc Champagne
04-13493	2 197,75 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 21 août 2009.

Adoptée

CE-2009-1290

SOUSSION 2009 SI 219 - TECHSPORT INC. - FOURNITURE ET INSTALLATION DE BALANÇOIRES POUR DIVERS PARCS - 35 095,10 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Techsport inc., 4994, Route 125, Rawdon, Québec, J0K 1S0 pour la fourniture et l'installation de balançoires pour divers parcs au montant total de 35 095,10 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 8 juillet 2009, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30616-002-72698	16 770,26 \$	Aménagement de parcs et honoraires professionnels - Parc Valpin
06-30616-004-72699	8 385,12 \$	Aménagement de parcs et honoraires professionnels - Parc Champagne
06-30616-005-72700	8 385,12 \$	Aménagement de parcs et honoraires professionnels - Parc Broadway
04-13493	1 554,60 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 24 août 2009.

Adoptée

CE-2009-1291 **NETTOYAGE DES BERGES - AUTOMNE 2009 - ENTENTE AVEC LA COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE - SUBVENTION DE 2 000 \$**

CONSIDÉRANT QUE la Politique environnementale de la Ville de Gatineau prévoit des activités annuelles de nettoyage des berges;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau désire organiser un nettoyage des berges à l'automne 2009;

CONSIDÉRANT QUE la Commission de la capitale nationale désire collaborer au projet de nettoyage des berges proposé par la Ville de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer le protocole d'entente avec la Commission de la capitale nationale qui définit les termes et les conditions de l'entente entre la Ville de Gatineau et la Commission de la capitale nationale pour l'organisation d'une journée de nettoyage des berges le dimanche 27 septembre 2009.

Le greffier est autorisé à transmettre une demande auprès du gouvernement du Québec afin d'obtenir un décret d'autorisation pour recevoir la subvention de la Commission de la capitale nationale.

Le trésorier est autorisé à augmenter le budget des recettes et dépenses du Service de l'environnement.

Un certificat du trésorier a été émis le 21 août 2009 conditionnellement à l'approbation du gouvernement du Québec.

Adoptée

CE-2009-1292 **SOUSSION 2009 SI 240 - 162618 CANADA INC. - LES FRÈRES PAIVA - TRAVAUX DE PAVÉ DE BÉTON MAIN/MAGNUS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS - 46 275,93 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - RICHARD CÔTÉ**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme 162618 Canada inc. – Les Frères Paiva, 550, rue de Vernon, Gatineau, Québec, J9J 3K5 pour effectuer des travaux de pavé de béton sur la rue Main, entre Magnus et le 499, rue Main, côté ouest, sur la base des prix unitaires apparaissant à sa soumission pour un montant approximatif de 46 275,93 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 4 août 2009, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-90035-001-72701	33 449,61 \$	District électoral de Bellevue - Surplus ex-Ville de Gatineau - Réaménagement - Îlot sur Main
18-90053-001-72702	10 776,44 \$	District électoral de Bellevue - Surplus ex-Ville de Gatineau - Pavage - Rue Main
04-13493	2 049,88 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 24 août 2009.

Adoptée

CE-2009-1293

DEMANDE DE GRATUITÉ - CHALLENGE CASINO DU LAC-LEAMY - 19 AU 25 OCTOBRE 2009

CONSIDÉRANT QUE le Club de curling Buckingham de Gatineau, en collaboration avec Curling Québec, veut organiser le Challenge Casino du Lac-Leamy du 19 au 25 octobre 2009;

CONSIDÉRANT QUE le succès financier de ce challenge est directement relié à l'implication de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la visibilité offerte par le comité organisateur permettra à la Ville de Gatineau de rayonner aux niveaux provincial et national;

CONSIDÉRANT QUE la région de Gatineau compte des compétiteurs élités parmi les meilleurs au pays au sein de cette discipline;

CONSIDÉRANT QUE les revenus de cet événement seront réinvestis en équipements au Club de curling Buckingham de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise le Club de curling Buckingham de Gatineau à utiliser gratuitement l'aréna Robert-Guertin pour présenter le Challenge Casino du Lac-Leamy qui se déroulera du 19 au 25 octobre 2009. Cette gratuité est d'une valeur de 12 600 \$;
- consent à ce que les coûts inhérents à la préparation de l'aréna soient absorbés par les différents services municipaux de la Ville de Gatineau, et ce, en vertu des retombées économiques qu'apporteront ce challenge et de la visibilité provinciale et nationale qu'offre le comité organisateur en échange. Ces coûts sont estimés à une valeur de 9 265 \$.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71210-694	615 \$	Gestion des aréna - Articles promotionnels
02-71221-138	8 650 \$	Centre Robert-Guertin - Occasionnels

Un certificat du trésorier a été émis le 21 août 2009.

Adoptée

CE-2009-1294

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 31 - 41 636,07 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 32 - 264 100,04 \$ - LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 32 - 7 820 \$ - LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 28 - 122 698,92 \$**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 31, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 32, la liste des réquisitions numéro 32 et la liste des embauches numéro 28 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 31	Pièces de comptes à payer	41 636,07 \$	10 au 14 août 2009
Liste PD numéro 32	Pièces de comptes à payer	264 100,04 \$	10 au 14 août 2009
Liste des réquisitions numéro 32	Pièces de comptes à payer	7 820,00 \$	10 au 14 août 2009
Liste des embauches numéro 28	Embauche de personnel temporaire	122 698,92 \$	3 au 7 août 2009

Un certificat du trésorier a été émis le 21 août 2009.

Adoptée

CE-2009-1295 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-31
POUR LA PÉRIODE DU 6 AU 12 AOÛT 2009**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-31 d'un montant de 922 949,06 \$ pour la période du 6 au 12 août 2009.

Un certificat du trésorier a été émis le 21 août 2009.

Adoptée

CE-2009-1296 **SUBVENTION DE 50 000 \$ À L'ÉCOLE SAINT-PAUL POUR L'AMÉNAGEMENT
DE LA COUR D'ÉCOLE - DISTRICT ÉLECTORAL DE SAINT-RAYMOND-
VANIER - PIERRE PHILION**

CONSIDÉRANT QUE l'école Saint-Paul prévoit certains travaux d'aménagement de la cour d'école;

CONSIDÉRANT QUE l'école Saint-Paul relève de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE l'école Saint-Paul, par l'entremise de la directrice de l'école, a fait une demande de subvention;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau, par le biais du budget discrétionnaire de monsieur le conseiller Pierre Philion, désire contribuer au projet d'aménagement de la cour de l'école Saint-Paul :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de verser à la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais, une subvention de 50 000 \$ pour aider au financement du projet d'aménagement de la cour de l'école Saint-Paul provenant du budget discrétionnaire du conseiller Pierre Philion.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 50 000 \$ à l'ordre de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais, à l'attention de Monsieur Jean-Claude Bouchard, directeur général, 225, rue Saint-Rédempteur, Gatineau, Québec, J8X 2T3.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le protocole d'entente pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71487-972	50 000 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond– Vanier - Aménagement - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-71487-692	50 000 \$		Pierre Phillion - De Saint-Raymond– Vanier - Aménagement - Équipement non capitalisable
02-71487-972		50 000 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond– Vanier - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 24 août 2009.

Adoptée

CE-2009-1297

ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2009-1175 - PARTICIPATION DE MONSIEUR PATRICE MARTIN À UN DÉJEUNER RENCONTRE DE L'ÉCOLE D'ÉTÉ DE L'INSTITUT DU NOUVEAU MONDE - 29 AOÛT 2009

CONSIDÉRANT QUE monsieur le conseiller Patrice Martin a été autorisé à participer à un déjeuner rencontre de l'École d'été de l'Institut du Nouveau Monde en vertu de la résolution numéro CE-2009-1175 approuvée le 8 juillet 2009;

CONSIDÉRANT QUE monsieur le conseiller Patrice Martin ne pourra assister à cette activité :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité abroge la résolution numéro CE-2009-1175 en date du 8 juillet 2009 et autorise le trésorier à faire les écritures comptables nécessaires.

Adoptée

CE-2009-1298

SUBVENTION DE 125 \$ - MAISON MATHIEU-FROMENT-SAVOIE - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 125 \$ à l'ordre de la maison Mathieu-Froment-Savoie, à l'attention de Liette et Robert Labine, 170, rue Sherbrooke, Gatineau, Québec, J8Y 2L6, à titre de subvention pour une activité prévue le 11 septembre 2009.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11412-972	100 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Subventions
02-11415-972	25 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 24 août 2009.

CE-2009-1299

Adoptée

SUBVENTION DE 150 \$ - SOUPE POPULAIRE DE HULL INC. - MEMBRES DU CONSEIL**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 150 \$ à l'ordre de la Soupe populaire de Hull inc., à l'attention de monsieur Luc De Celles, 751, boulevard Saint-Joseph, Gatineau, Québec, J8Y 4B7, à titre de subvention pour une activité qui aura lieu le 2 octobre 2009.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11405-972	100 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la-Montagne - Subventions
02-11408-972	50 \$	Denise Laferrière - De Hull - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 24 août 2009.

Adoptée

CE-2009-1300

SUBVENTION DE 600 \$ - ASSOCIATION DES BÉNÉVOLES EN FAUTEUIL ROULANT DE L'OUTAOUAIS - ROULETHON - 19 SEPTEMBRE 2009 - MEMBRES DU CONSEIL**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 600 \$ à l'ordre de l'Association des bénévoles en fauteuil roulant de l'Outaouais, à l'attention de monsieur Robert Saucier, président, 124, rue Sainte-Marie, Gatineau, Québec, J8Y 2B1, à titre de subvention pour le 11^e Roulethon qui aura lieu le 19 septembre 2009.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11418-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-11408-972	75 \$	Denise Laferrière - De Hull - Subventions
02-11405-972	250 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la-Montagne - Subventions
02-11406-972	100 \$	Claude Millette - De l'Orée-du-Parc - Subventions
02-11414-972	50 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp - Subventions
02-11417-972	25 \$	Jocelyne Houle - De Buckingham - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-11406-694	100 \$		Claude Millette - De l'Orée-du-Parc - Articles promotionnels
02-11406-972		100 \$	Claude Millette - De l'Orée-du-Parc - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 24 août 2009.

CE-2009-1301 Adoptée
SUBVENTION DE 400 \$ - ASSOCIATION DES BÉNÉVOLES DE LA VALLÉE-DE-LA-LIÈVRE - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 400 \$ à l'ordre de l'Association des bénévoles de la Vallée-de-la-Lièvre, à l'attention de madame Clare Flynn, 111, rue Gérard-Gauthier, Gatineau, Québec, J8L 3C9, à titre de subvention pour la réalisation d'un programme de formation destinée à mieux encadrer les interventions auprès de la clientèle.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11417-972	400 \$	Jocelyne Houle - De Buckingham - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 24 août 2009.

Adoptée

CE-2009-1302 **SUBVENTION DE 500 \$ - SOCIÉTÉ SAINT-VINCENT-DE-PAUL DE HULL - LEVÉE DE FONDS 2009 - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre de la Société Saint-Vincent-de-Paul de Hull, à l'attention de monsieur Michel Olivier, 109, rue Wright, Gatineau, Québec, J8X 2G7, à titre de subvention pour la levée de fonds 2009.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11418-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-11405-972	50 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la-Montagne - Subventions
02-11408-972	200 \$	Denise Laferrière - De Hull - Subventions
02-11410-972	100 \$	Denis Tassé - Des Riverains - Subventions
02-11414-972	50 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 24 août 2009.

Adoptée

CE-2009-1303 **SUBVENTION DE 625 \$ - ADOJEUNE INC. - PARTY DE FIN D'ÉTÉ - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 625 \$ à l'ordre de Adojeune inc., à l'attention de monsieur Didier Durant, coordonnateur, 22, rue d'Auvergne, Gatineau, Québec, J8T 6J8, à titre de subvention pour l'organisation du « Party de fin d'été » qui aura lieu le 28 août 2009.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11418-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-11410-972	250 \$	Denis Tassé - Des Riverains - Subventions
02-11412-972	50 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Subventions
02-11414-972	200 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp - Subventions
02-11415-972	25 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 24 août 2009.

Adoptée

CE-2009-1304

**PARTICIPATION ET SUBVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL À UNE
ACTIVITÉ AU PROFIT DE LOISIR SPORT OUTAOUAIS - 17 SEPTEMBRE 2009 -
375 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise messieurs les conseillers Alain Pilon et Joseph De Sylva à participer à une activité au profit de Loisir sport Outaouais qui aura lieu le 17 septembre 2009.

De plus, ce comité autorise monsieur le conseiller Claude Millette à subventionner cette activité pour un montant de 100 \$ ainsi que madame la conseillère Jocelyne Houle pour un montant de 75 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 375 \$ à l'ordre de Loisir sport Outaouais, à l'attention de madame Geneviève Malette, 394, boulevard Maloney Ouest, local 102, Gatineau, Québec, J8P 7Z5 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11417-972	75 \$	Jocelyne Houle - De Buckingham - Subventions
02-11404-972	100 \$	Alain Pilon - De Val-Tétreau - Subventions
02-11406-972	100 \$	Claude Millette - De l'Orée-du-Parc - Subventions
02-11412-972	100 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-11406-694	100 \$		Claude Millette - De l'Orée-du-Parc - Articles promotionnels
02-11406-972		100 \$	Claude Millette - De l'Orée-du-Parc - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 24 août 2009.

Adoptée

CE-2009-1305 **PARTICIPATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE PHILION AU 20^e COLLOQUE ANNUEL DU RÉSEAU QUÉBÉCOIS DE VILLES ET VILLAGES EN SANTÉ - GRANBY - 10 AU 12 SEPTEMBRE 2009 - 1 200 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur le conseiller Pierre Philion à participer au 20^e colloque annuel du Réseau québécois de Villes et Villages en santé qui se tiendra à Granby du 10 au 12 septembre 2009.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 250 \$ à l'ordre de Réseau québécois de Villes et Villages en santé, 945, avenue Wolfe, 5^e étage, Québec, Québec, G1V 5B3 pour couvrir les frais d'inscription. Le trésorier est également autorisé à rembourser les frais occasionnés pour ce déplacement, sur présentation des pièces justificatives, pour une dépense maximale de 1 200 \$, incluant les frais d'inscription.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11100-311-30016	1 200 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 24 août 2009.

Adoptée

CE-2009-1306 **SUBVENTION DE 650 \$ - FONDATION DU CSSS DE GATINEAU - PARADE DES HOMMES 2009 - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 650 \$ à l'ordre de la Fondation du CSSS de Gatineau, à l'attention de monsieur Benoît Brunet, 116, rue Lionne-Émond, Gatineau, Québec, J8Y 1W7, à titre de subvention dans le cadre de la Parade des Hommes qui aura lieu le 29 août 2009 pour les femmes atteintes du cancer du sein.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11417-972	50 \$	Jocelyne Houle - De Buckingham - Subventions
02-11414-972	500 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp - Subventions
02-11402-972	100 \$	André Laframboise - De Lucerne - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-11414-694	370 \$		Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp - Articles promotionnels
02-11414-972		370 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 25 août 2009.

Adoptée

CE-2009-1307

PARTICIPATION DE MONSIEUR PATRICK RIOPEL, MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA TABLE DE CONCERTATION DES AÎNÉS ET RETRAITÉS DE L'OUTAOUAIS À LA JOURNÉE DE FORMATION ET D'ÉCHANGE ORGANISÉE PAR LE SÉCRÉTARIAT AUX AÎNÉS DU QUÉBEC - 27 ET 28 AOÛT 2009 À SHERBROOKE

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Famille et des Aînés a retenu la candidature de la Ville de Gatineau pour devenir une Ville-amie des aînés, et, qu'à cet effet, elle accepte de soutenir financièrement la Ville de Gatineau par une subvention de 40 000 \$ par année pendant 4 ans (2009-2012);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a investi, pour 2009, 50 % de la subvention versée par le ministère de la Famille et des Aînés, via le plan d'action 2009 de la Politique familiale municipale;

CONSIDÉRANT QU'une journée de formation et d'échange aura lieu les 27 et 28 août 2009 à Sherbrooke, laquelle est organisée par le Secrétariat des aînés du Québec en vue d'implanter la démarche municipalités amies des aînés.

CONSIDÉRANT QUE la Table de concertation des aînés et retraités de l'Outaouais, principal acteur régional dans la démarche à Gatineau ainsi que l'agente de programme à la famille et aux aînés, sont invitées à prendre part à cette journée de formation puisqu'elles auront à tenir un rôle dans la mobilisation du milieu à Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité d'orientation famille sont appelés à participer en partenariat à différents projets municipaux :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la participation de monsieur Patrick Riopel, membre de la Table de concertation des aînés et retraités de l'Outaouais, laquelle est membre du Comité d'orientation famille de la Ville de Gatineau, à la journée de formation et d'échange organisée par le Secrétariat aux aînés du Québec qui aura lieu les 27 et 28 août 2009 à Sherbrooke pour une dépense maximale de 800 \$.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-59130-311	800 \$	Politique familiale - Congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 25 août 2009.

Adoptée

CE-2009-1308

ABROGATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO CE-2009-543 - ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR MARTIN PAULETTE AU POSTE DE PRÉPOSÉ AUX ARÉNAS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2009-543 en date du 8 avril 2009, acceptait l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Martin Paulette au poste de préposé aux arénas au Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-288 au plan d'effectifs des cols bleus);

CONSIDÉRANT QUE monsieur Martin Paulette a demandé au Service des ressources humaines de réintégrer son statut d'employé temporaire au Service des travaux publics, et ce, conformément à l'article 21.04 b) de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité abroge sa résolution numéro CE-2009-543 en date du 8 avril 2009 de façon à réintégrer monsieur Martin Paulette à son statut d'employé temporaire au Service des travaux publics, et ce, conformément à l'article 21.04 b) de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Adoptée

CE-2009-1309

Abrogée par la
résolution numéro
CE-2009-1689

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR MARTIN PAULETTE AU POSTE DE CONCIERGE - DIVISION DU SOUTIEN ORGANISATIONNEL - SERVICE DE POLICE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de concierge à la Division du soutien organisationnel du Service de police (poste numéro POL-BLE-003 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Martin Paulette au poste de concierge à la Division du soutien organisationnel du Service de police.

Le salaire de monsieur Martin Paulette sera établi à la classe 2 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Monsieur Martin Paulette est assujéti à une période d'essai de 60 jours et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 21.04 de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21600-114 – Police soutien – Salaires – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 21 août 2009.

Adoptée

CE-2009-1310

ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2009-1000 - ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR GÉRARD DAGENAI AU POSTE DE MAGASINIER - SERVICE DES FINANCES

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2009-1000 en date du 17 juin 2009, acceptait l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Gérard Dagenais au poste de magasinier au Service des finances (poste numéro FIN-BLE-003 au plan d'effectifs des cols bleus);

CONSIDÉRANT QUE monsieur Gérard Dagenais a demandé au Service des ressources humaines de réintégrer son statut d'employé temporaire au Service des travaux publics, et ce, conformément à l'article 21.04 b) de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité abroge sa résolution numéro CE-2009-1000 en date du 17 juin 2009 de façon à réintégrer monsieur Gérard Dagenais à son statut d'employé temporaire au Service des travaux publics, et ce, conformément à l'article 21.04 b) de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Adoptée

CE-2009-1311

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR GÉRARD DAGENAI AU POSTE DE PRÉPOSÉ AUX ARÉNAS - DIVISION DE L'ENTRETIEN DES ÉDIFICES - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de préposé(e) aux arénas à la Division de l'entretien des édifices du Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-288 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Gérard Dagenais au poste de préposé aux arénas à la Division de l'entretien des édifices du Service des travaux publics.

Le salaire de monsieur Gérard Dagenais sera établi à la classe 4 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Monsieur Gérard Dagenais est assujetti à une période d'essai de 60 jours et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 21.04 de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-71237-114 – Aréna Campeau (Gatineau) – Salaires – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 21 août 2009.

Adoptée

CE-2009-1312

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR MARC-ANDRÉ FONTAINE AU POSTE DE POMPIER RÉGULIER - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de pompier au Service de sécurité incendie (poste numéro INC-POM-067 au plan des effectifs des pompiers), selon les normes et pratiques en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines doit combler les postes de pompier régulier selon l'ordre de la liste des pompiers temporaires établi conformément à l'article 11.3 de la convention collective des pompiers et pompières de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la permanence dans les postes de pompier régulier est attribuée selon l'ordre de la liste des pompiers temporaires et conditionnellement à la réussite d'une période d'essai, le cas échéant :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Marc-André Fontaine au poste de pompier régulier au Service de sécurité incendie.

Le salaire de monsieur Marc-André Fontaine sera celui de la classe 5 de l'échelle salariale de la convention collective des pompiers et pompières de la Ville de Gatineau. La période d'essai sera de six mois.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai de six mois soit complétée, conformément à l'article 11.8.7 de la convention collective des pompiers et pompières de la Ville de Gatineau.

La date d'entrée en fonction de monsieur Marc-André Fontaine est rétroactive au 20 juillet 2009.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-22200-113 – Service de sécurité incendie – Rémunération régulière – Pompiers.

Un certificat du trésorier a été émis le 21 août 2009.

Adoptée

CE-2009-1313

ENGAGEMENT ET PERMANENCE DE MONSIEUR ALAIN PICARD AU POSTE D'ÉLECTRICIEN C - DIVISION DE L'ENTRETIEN DES ÉDIFICES - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'électricien(ne) C à la Division de l'entretien des édifices du Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-296 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement et la permanence de monsieur Alain Picard au poste d'électricien C à la Division de l'entretien des édifices du Service des travaux publics.

Le salaire de monsieur Alain Picard sera établi à la classe 9 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

La date d'entrée en fonction de monsieur Alain Picard sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur Alain Picard a renoncé à sa période d'essai conformément aux dispositions de l'article 21.04 a) de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-31410-114 – Éclairage de rues – Salaires – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 21 août 2009.

Adoptée

CE-2009-1314

ENGAGEMENT ET PERMANENCE DE MONSIEUR RÉAL LAVOIE AU POSTE DE MÉCANICIEN-SOUDEUR - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de mécanicien(ne)-soudeur(euse) au Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-209 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement et la permanence de monsieur Réal Lavoie au poste de mécanicien-soudeur au Service des travaux publics.

Le salaire de monsieur Réal Lavoie sera établi à la classe 9 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

La date d'entrée en fonction de monsieur Réal Lavoie sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur Réal Lavoie a renoncé à sa période d'essai conformément aux dispositions de l'article 21.04 a) de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-30810-114 – Atelier mécanique général – Salaires – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 21 août 2009.

Adoptée

CE-2009-1315

ENGAGEMENT ET PERMANENCE DE MONSIEUR JOCELYN PIGEON AU POSTE D'OPÉRATEUR I, EAU POTABLE - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'opérateur(trice) I, Eau potable au Service de l'environnement (poste numéro ENV-BLE-069 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement et la permanence de monsieur Jocelyn Pigeon au poste d'opérateur I, Eau potable au Service de l'environnement.

Le salaire de monsieur Jocelyn Pigeon sera établi à la classe 5 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

La date d'entrée en fonction de monsieur Jocelyn Pigeon sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur Jocelyn Pigeon a renoncé à sa période d'essai conformément aux dispositions de l'article 21.04 a) de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-41214-114 – Usine d'eau potable Gatineau – Salaires – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 21 août 2009.

Adoptée

CE-2009-1316

ENGAGEMENT ET PERMANENCE DE MESSIEURS STÉPHANE LACHAPELLE, JEAN-GUY LECLERC ET CLAUDE FORTIN AUX POSTES DE CHEF AUX OPÉRATIONS - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler les postes de chef aux opérations au Service de sécurité incendie (poste numéro INC-CAD-034, INC-CAD-035 et INC-CAD-036 au plan d'effectifs des cadres), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement et la permanence de messieurs Stéphane Lachapelle, Jean-Guy Leclerc et Claude Fortin aux postes de chef aux opérations au Service de sécurité incendie (poste numéro INC-CAD-034, INC-CAD-035 et INC-CAD-036 au plan d'effectifs des cadres).

Le salaire de messieurs Stéphane Lachapelle, Jean-Guy Leclerc et Claude Fortin sera celui de l'annexe B de la politique salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Messieurs Stéphane Lachapelle, Jean-Guy Leclerc et Claude Fortin seront assujettis à une période d'essai de 12 mois. Leur date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste leur sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Messieurs Stéphane Lachapelle, Jean-Guy Leclerc et Claude Fortin seront assujettis à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau, à l'exception de l'article K. Ils bénéficieront de trois semaines de vacances annuelles à compter de la date d'entrée en fonction.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-22200-117 – Combat des incendies – État major – Pompiers.

Un certificat du trésorier a été émis le 24 août 2009.

Adoptée

CE-2009-1317

ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2009-1005 - MUTATION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR LUC LACROIX AU POSTE DE CONCIERGE - DIVISION DU SOUTIEN ORGANISATIONNEL - SERVICE DE POLICE

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2009-1005 en date du 17 juin 2009, acceptait la mutation à l'essai et la permanence de monsieur Luc Lacroix au poste de concierge à la Division du soutien organisationnel du Service de police (poste numéro POL-BLE-006 au plan d'effectifs des cols bleus);

CONSIDÉRANT QUE monsieur Luc Lacroix a demandé au Service des ressources humaines de réintégrer son poste de journalier I au Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-127 au plan d'effectifs des cols bleus), et ce, conformément à l'article 21.04 b) de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité abroge sa résolution numéro CE-2009-1005 en date du 17 juin 2009 de façon à réintégrer monsieur Luc Lacroix à son poste de journalier I au Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-127 au plan d'effectifs des cols bleus), et ce, conformément à l'article 21.04 b) de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Adoptée

CE-2009-1318

MODIFICATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2009-910 - ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR MARIO MALETTE AU POSTE DE CONTREMAÎTRE, PARCS ET ESPACES VERTS - VOIRIE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2009-910 en date du 3 juin 2009, acceptait l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Mario Malette au poste de contremaître, Parcs et espaces verts – Voirie au Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QU'une erreur s'est glissée au quatrième paragraphe du dispositif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité modifie sa résolution numéro CE-2009-910 en date du 3 juin 2009 afin de modifier les trois semaines de vacances pour quatre semaines de vacances au quatrième paragraphe du dispositif.

Adoptée

CE-2009-1319 **MODIFICATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2009-1179 - ENGAGEMENT ET PERMANENCE DE MONSIEUR MARCO LAFRENIÈRE AU POSTE D'AGENT - DIVISION DE LA SURVEILLANCE DES TERRITOIRES - SERVICE DE POLICE**

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2009-1179 en date du 8 juillet 2009, acceptait l'engagement et la permanence de monsieur Marco Lafrenière au poste d'agent, Division de la surveillance des territoires du Service de police;

CONSIDÉRANT QU'une erreur s'est glissée dans le titre et aux troisième, quatrième et septième paragraphes du dispositif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité modifie sa résolution numéro CE-2009-1179 en date du 8 juillet 2009 afin de modifier le terme engagement pour engagement à l'essai dans le titre et le troisième paragraphe du dispositif ainsi que modifier le terme période d'adaptation pour période d'essai aux quatrième et septième paragraphes du dispositif.

Adoptée

CE-2009-1320 **MODIFICATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2009-948 - MUTATION ET PERMANENCE DE MESSIEURS MARC MICHAUD ET ROCH LÉPINE AUX POSTES D'INSPECTEUR EN BÂTIMENT - DIVISION DE L'URBANISME - CENTRE DE SERVICES DE GATINEAU**

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2009-948 en date du 10 juin 2009, acceptait la mutation et la permanence de messieurs Marc Michaud et Roch Lépine aux postes d'inspecteur en bâtiment à la Division de l'urbanisme du centre de services de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Roch Lépine a réintégré son poste d'inspecteur en bâtiment à la Division de l'urbanisme du centre de services d'Aylmer :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité modifie sa résolution numéro CE-2009-948 en date du 10 juin 2009 afin de retirer le nom de monsieur Roch Lépine.

Adoptée

CE-2009-1321 **PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR MARIO MARQUIS AU POSTE DE LIEUTENANT AUX OPÉRATIONS - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE - ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR MICHEL VAILLANCOURT AU POSTE DE POMPIER - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de lieutenant aux opérations à la Division des opérations du Service de sécurité incendie (poste numéro INC-POM-001 au plan d'effectifs des pompiers), selon les normes et pratiques en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines doit combler les postes de lieutenant selon l'ordre de la liste d'admissibilité à la fonction de lieutenant établi conformément à l'article 11.9.10 de la convention collective des pompiers et pompières de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la permanence dans les postes de lieutenant est attribuée selon l'ordre de la liste d'admissibilité à la fonction de lieutenant et conditionnellement à la réussite d'une période d'essai, le cas échéant;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de pompier à la Division des opérations du Service de sécurité incendie (poste numéro INC-POM-143 au plan d'effectifs des pompiers), selon les normes et pratiques en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines doit combler les postes de pompier régulier selon l'ordre de la liste des pompiers temporaires établi, conformément à l'article 11.3 de la convention collective des pompiers et pompières de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la permanence dans les postes de pompier régulier est attribuée selon l'ordre de la liste des pompiers temporaires et conditionnellement à la réussite d'une période d'essai, le cas échéant :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai et la permanence de monsieur Mario Marquis au poste de lieutenant aux opérations au Service de sécurité incendie.

Le salaire de monsieur Mario Marquis est équivalent à 110 % du salaire de pompier selon l'échelle salariale des pompiers et pompières de la Ville de Gatineau.

Monsieur Mario Marquis est assujéti à une période d'essai de 12 mois. La date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 11.11 de la convention collective des pompiers et pompières de la Ville de Gatineau.

De plus, ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Michel Vaillancourt au poste de pompier au Service de sécurité incendie.

Le salaire de monsieur Vaillancourt sera celui de la classe 5 selon l'échelle salariale des pompiers et pompières de la Ville de Gatineau.

Monsieur Michel Vaillancourt est assujéti à une période d'essai de six mois. La date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai de six mois soit complétée, conformément à l'article 11.8.7 de la convention collective des pompiers et pompières de la Ville de Gatineau et lorsqu'un poste sera libéré de toute condition liée à une période de probation, telle que stipulé à l'article 11.12 de la convention collective des pompiers et pompières de la Ville de Gatineau, et ce, selon l'ordre de la liste des pompiers temporaires.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-22200-113 – Service de sécurité incendie – Réguliers – Pompiers.

Un certificat du trésorier a été émis le 21 août 2009.

Adoptée

CE-2009-1322
Abrogée par la
résolution numéro
CE-2009-1839

PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR PHILIP ERICKSEN AU POSTE DE PRÉPOSÉ AUX POMPES - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de préposé(e) aux pompes au Service de l'environnement (poste numéro ENV-BLE-061 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai et la permanence de monsieur Philip Ericksen au poste de préposé aux pompes au Service de l'environnement.

Le salaire de monsieur Philip Ericksen sera établi à la classe 7 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Monsieur Philip Ericksen est assujetti à une période d'essai de 60 jours et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 21.04 de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-41530-114 – Stations de pompage – Salaires – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 21 août 2009.

Adoptée

CE-2009-1323

PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR ANDRÉ LEBLANC AU POSTE D'OPÉRATEUR III.5, PROCÉDÉS - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'opérateur(trice) III.5, Procédés au Service de l'environnement (poste numéro ENV-BLE-037 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai et la permanence de monsieur André Leblanc au poste d'opérateur III.5, Procédés au Service de l'environnement.

Le salaire de monsieur André Leblanc sera établi à la classe 10 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Monsieur André Leblanc est assujetti à une période d'essai de 60 jours et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 21.04 de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-41410-114 – Usine de traitement des eaux usées (Gatineau) – Salaires – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 21 août 2009.

Adoptée

CE-2009-1324

Modifiée par la
résolution numéro
CE-2010-512

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MESDAMES JULIE PARENT, SOPHIE BOURGEOIS ET STÉPHANIE BALGÉ ET MESSIEURS JEAN-MICHEL DROUIN, DAVID CARRIER, ÉRIC BERTRAND, MARC-ANDRÉ LANDRY, LOUIS-GEORGES GAULIN, MATHIEU GAUVREAU, SÉBASTIEN MARMEN ET ALAIN LOYER AUX POSTES DE PRÉVENTIONNISTE - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler onze postes de préventionniste au Service de sécurité incendie (postes numéros INC-BLC-010 à INC-BLC-018, INC-BLC-020 et INC-BLC-021 au plan d'effectifs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de mesdames Julie Parent, Sophie Bourgeois et Stéphanie Balgé et messieurs Jean-Michel Drouin, David Carrier, Éric Bertrand, Marc-André Landry, Louis-Georges Gaulin, Mathieu Gauvreau, Sébastien Marmen et Alain Loyer aux postes de préventionniste au Service de sécurité incendie.

Le salaire de mesdames Julie Parent, Sophie Bourgeois et de messieurs Jean-Michel Drouin, Louis-Georges Gaulin, Mathieu Gauvreau, Sébastien Marmen est établi à la classe 8, échelon 1 de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau. Le salaire de messieurs David Carrier et Éric Bertrand est établi à la classe 8, échelon 2. Le salaire de madame Stéphanie Balgé et de monsieur Marc-André Landry est établi à la classe 8, échelon 3. Le salaire de monsieur Alain Loyer est établi à la classe 8, échelon 4.

Leur date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste leur sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de la clause 10.14 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires 02-22310-112 – Schéma de couverture de risques – Réguliers – Cols blancs pour les postes INC-BLC-011 à INC-BLC-018, INC-BLC-020 et INC-BLC-021 et 02-22300-113 – Service de sécurité incendie – Réguliers – Cols blancs pour le poste INC-BLC-010.

Un certificat du trésorier a été émis le 21 août 2009.

Adoptée

CE-2009-1325

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR ÉRIC GOUDIE AU POSTE D'INSPECTEUR AUX PERMIS D'AFFAIRES - DIVISION DE L'URBANISME - CENTRE DE SERVICES DE HULL

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste d'inspecteur(trice) aux permis d'affaires à la Division de l'urbanisme du centre de services de Hull (poste numéro CSH-BLC-018 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Éric Goudie au poste d'inspecteur aux permis d'affaires à la Division de l'urbanisme du centre de services de Hull.

Le salaire de monsieur Éric Goudie sera celui de la classe 9, échelon 2, de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Monsieur Éric Goudie est assujéti à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 5.04 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-61220-112 – Centre de services de Hull – Permis et Gestion du développement – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 21 août 2009.

Adoptée

CE-2009-1326

ENGAGEMENT ET PERMANENCE DE MONSIEUR VINCENT TANGUAY AU POSTE DE RESPONSABLE AUX TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES - SERVICE D'ÉVALUATION ET DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de responsable aux transactions immobilières au Service d'évaluation et des transactions immobilières (poste numéro EVA-CAD-008 au plan d'effectifs des cadres), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement et la permanence de monsieur Vincent Tanguay au poste de responsable aux transactions immobilières au Service d'évaluation et des transactions immobilières (poste numéro EVA-CAD-008 au plan d'effectifs des cadres).

Le salaire de monsieur Vincent Tanguay est établi à la classe 4, échelon 7 de la politique salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Monsieur Vincent Tanguay sera assujéti à une période d'essai de 12 mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur Vincent Tanguay sera assujéti à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau, à l'exception de l'article K. Il bénéficiera de trois semaines de vacances annuelles à compter de sa date d'entrée en fonction.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-62910-115 – Transactions immobilières – Réguliers – Cadres.

Un certificat du trésorier a été émis le 21 août 2009.

Adoptée

CE-2009-1327

PROMOTION ET PERMANENCE DE MADAME IBLIS LE GUEN AU POSTE DE COORDONNATRICE, POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de coordonnateur(trice), Politique environnementale au Service de l'environnement (poste numéro ENV-CAD-023 au plan d'effectifs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion et la permanence de madame Iblis Le Guen au poste de coordonnatrice, Politique environnementale au Service de l'environnement.

Le salaire de madame Iblis Le Guen sera celui de la classe 4, 4^e échelon de la politique salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Madame Iblis Le Guen est assujéti à une période d'essai de 12 mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence dans ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau, à l'exception de l'annexe K. Elle aura droit à trois semaines de vacances à compter du 1^{er} mai 2010.

Madame Iblis Le Guen est assujéti à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-41110-115 – Service de l’environnement – Réguliers – Cadres.

Un certificat du trésorier a été émis le 21 août 2009.

Adoptée

CE-2009-1328 2009 SI 267 SERVICES PROFESSIONNELS - AVOCATS EN DROIT DU TRAVAIL

CONSIDÉRANT la nécessité d’avoir recours à un avocat en droit du travail pour agir à titre de porte-parole dans le cadre des négociations avec le Syndicat des cols blancs de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la Division de l’approvisionnement à procéder à un appel d’offres sur invitation auprès de firmes ayant leur établissement sur le territoire du Québec.

Adoptée

MARC BUREAU
Maire et président
Comité exécutif

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif